

*Juges—Loi*

Le député a en outre discuté de l'affaire Doyle. Je conteste vivement ce qu'il a dit. J'ai examiné moi-même cette affaire et ai déclaré à la Chambre qu'il n'y avait pas eu négligence de la part du ministre ou des fonctionnaires en cause. Cela dit, j'espère que le député acceptera ce que je viens de dire au lieu de s'y opposer continuellement et de mettre mes paroles en doute.

Deuxièmement, j'aurais aimé que lorsqu'il s'en est pris à moi cet après-midi—je constate qu'il n'est pas parmi nous ce soir—qu'il fasse mettre au compte rendu la réponse intégrale que je lui ai donnée l'autre jour, à savoir qu'une cause qui devait être entendue à la Cour suprême a été ajournée à 4 ou 5 mois et que l'affaire dont il avait parlé et qui avait été portée en appel devant la Cour suprême il y a 7 ans, avait été tenue en suspens pour des raisons techniques de jurisprudence, sur l'avis des légistes de la Couronne qui jugeaient mal avisé de procéder à l'examen de cet appel avant qu'une autre affaire concernant la même évaluation ait été réglée par un tribunal fédéral. Je n'aime pas que l'on qualifie cette façon de procéder de blâmable ou de négligente. J'affirme ici même à la Chambre qu'on avait prié les légistes de la Couronne de régler toutes ces questions aussi vite que le permettent la loi et les décisions des tribunaux. Je demande donc au député de relire cette déclaration et de l'accepter conformément à la pratique de cette assemblée.

Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a soulevé plusieurs questions, y compris la désignation et la méthode de désignation des juges. Le député de Calgary-Nord, le député de Grenville-Carleton, le député de Broadview ont tous discuté de cette question et à mon avis, ils l'ont fait dans l'esprit judiciaire et judiciaire qui s'impose. Mais le député d'Edmonton-Ouest s'est lancé dans une sorte de longue diatribe au sujet des nominations politiques. J'ai tout d'abord pensé qu'il prêchait pour sa paroisse. En définitive, ce qu'il réclamait c'est une hausse de traitement. Parlementaire d'envergure chevronné—même s'il a sur la tête un plus grand nombre de poils que moi, il n'en est pas moins «chevronné»—et peut-être a-t-il perdu le sens de la réalité, comme cela arrive souvent aux personnes de son âge. Au sujet des nominations, j'aimerais citer un extrait tiré d'une série de conférences données en 1975-1976 et réunies sous le titre de «The Canadian Judiciary», publiées par la faculté de Droit Osgoode Hall et préparées par M. A. M. Linden. Il s'agit d'une observation de William H. Angus, professeur de droit à Osgoode Hall, sur la nomination des juges:

On ne peut qu'applaudir aux progrès réalisés depuis dix ans dans la façon dont le gouvernement fédéral nomme les juges. Ces progrès sont d'autant plus remarquables qu'il s'était acquitté assez mal de cette responsabilité depuis un siècle, soit depuis le début de la Confédération. Un conférencier invité a fort bien décrit les récents événements avec clarté et franchise.

● (2150)

Il ne faut pas non plus oublier la contribution importante qu'il a fournie, à cet égard, lorsqu'on en reconnaît le mérite qui revient aux trois ministres de la Justice précédents et au ministre en place...

[M. Basford.]

Celui-ci étant moi-même.

... qui s'est engagé publiquement à poursuivre les politiques de ses derniers prédécesseurs.

Ma première remarque, à propos de cet exposé, porte sur l'avenir. Bien que l'ancienne méthode de nomination aux postes judiciaires selon les besoins ait été remplacée par un «système», pour reprendre les mots de notre conférencier, le nouvel ordre, tel qu'il existe actuellement ne constitue pas de structure permanente. On saura à quoi s'en tenir lorsqu'il y aura un changement de gouvernement, ce qui devra bien se faire tôt ou tard.

**Des voix: Bravo!**

**M. Basford: Retenez vos applaudissements encore un peu.**

Après l'ivresse de la victoire électorale, viendra un désir peut-être compréhensible, bien que regrettable à mon avis de récompenser les amis du parti. Que les nouveaux dirigeants sachent ou non résister à cette inclination dans la sphère du judiciaire pour préserver les progrès réalisés depuis 1967, c'est là une question encore bien problématique à l'heure actuelle.

Après avoir écouté le député d'Edmonton-Ouest, à mon avis ce n'est pas problématique du tout, c'est clair. Il a parlé de l'appareil judiciaire en disant que quelque chose devait clocher dans le système car il n'y avait pas de ministre d'Edmonton, à l'époque dont il parlait. Il m'a fait savoir très nettement qu'il était impatient de rentrer en fonctions, pour revenir à l'époque d'avant 1967. Pas un seul moment, en parlant de la procédure de nomination des juges, à propos de laquelle il m'a critiqué ainsi que mes prédécesseurs, il n'a pas trouvé une seule suggestion à faire, pour améliorer les choses. Il semblait ne rien connaître du système actuel qui a été commenté dans la présente série de conférences que je viens de citer; et il m'a prouvé que le professeur Angus a, en fait, raison de redouter les conséquences que pourrait avoir un changement de gouvernement sur la méthode de nomination des juges.

Un dernier mot au sujet des observations du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Les conditions de rémunération prévues à ce bill ont été discutées, non pas par moi mais par mes collaborateurs avec les fonctionnaires et les membres de la Commission de lutte contre l'inflation, qui les ont jugées conformes aux lignes directrices à ce que l'on me dit. L'augmentation est de \$2,000 pour les traitements, et de \$400 pour les autres avantages, comme la pension, par exemple. Je répète que la Commission de lutte contre l'inflation juge ces chiffres conformes aux lignes directrices.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a parlé du travail des juges, sujet qu'a repris le député de Grenville-Carleton (M. Baker). J'avais abordé quelques-unes de ses questions dans mon exposé de cet après-midi, à propos du travail effectué par les juges sur les plans de la formation judiciaire, des procédures expérimentales préalables aux procès et de l'accélération du processus judiciaire. Je suis enchanté toutefois que le député ait relancé le sujet, car je crois que les juges du pays s'y intéressent tous mais, en réalité ces magistrats compétents et dévoués organisent leur activité et leur charge de travail de la façon la plus efficace possible.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2<sup>e</sup> fois, est renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.)